



Avignon, le 20 novembre 2014

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les proviseurs
de lycée public
Mesdames et messieurs les directeurs
de lycée privé sous contrat



Pôle des examens et concours

Dossier suivi par
J Chauveau
Téléphone
04 90 27 76 54
Fax
04 90 27 76 39
Mél.
Tony.chauveau
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 04

Objet : concours général des lycées 2015

Référence : note de service n° 2014-151 du 12 novembre 2014 parue au BO n°43
du 20 novembre 2014

Par note de service en date du 12 novembre 2014, le ministre de l'Education nationale annonce
que les épreuves du concours général des lycées se dérouleront :

du mardi 10 mars 2015 au lundi 23 mars 2015

Les inscriptions des candidats seront enregistrées sur le site internet
<http://eduscol.education.fr/cgweb> à la rubrique « lycée et formation professionnelle – Concours
général »

du lundi 8 décembre 2014 au vendredi 9 janvier 2015 minuit (heure de Paris)

Je souhaite que les élèves soient largement informés et témoignent d'une réelle motivation en
se présentant aux épreuves.

Le concours a pour objectif de distinguer les meilleurs élèves des classes de première et
terminale de lycée. Sur proposition des jurys, des récompenses sont attribuées : premier,
deuxième et troisième prix, accessits et mentions. Ces distinctions honorifiques n'ouvrent aucun
droit à l'obtention de bourses d'étude et ne dispensent pas des frais d'inscription en université
et en classe préparatoire.

Les copies ne comportent ni appréciation, ni note. Les candidats peuvent toutefois, à leur
demande, recevoir leur composition jusqu'à la prochaine session en mars 2016.

Je vous rappelle les conditions d'inscription au concours général :

- le nombre d'élèves présentés est limité par établissement et par discipline à hauteur de 8%,
- les candidats doivent suivre régulièrement les cours de la classe à laquelle ils appartiennent,
- la liste des élèves par discipline est arrêtée par le chef d'établissement en concertation avec
les professeurs responsables.

Je vous précise que vous pourrez prendre connaissance du palmarès du concours général des
lycées en consultant le site pédagogique du ministère « eduscol.education.fr »

Je vous remercie de susciter les candidatures de vos très bons élèves.




Dominique BECK